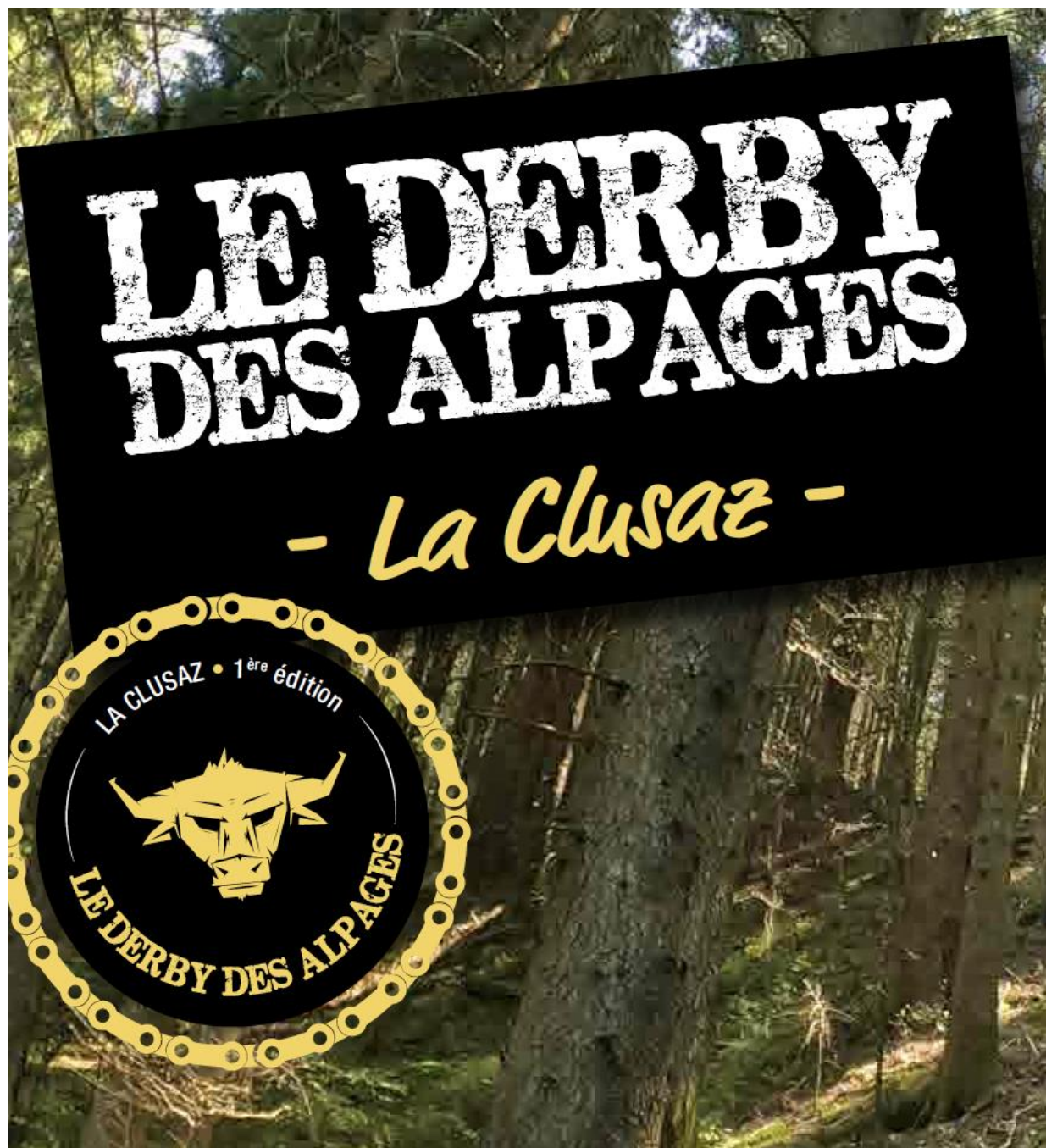


REGLEMENT





SOMMAIRE

1. L'ÉVÉNEMENT.....	3
2. L'ÉPREUVE	3
3. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	5
4. INSCRIPTIONS	6
5. RETRAIT DES DOSSARDS.....	6
6. PARCOURS.....	7
7. MATERIEL OBLIGATOIRE.....	7
8. CHRONOMETRAGE.....	8
9. ASSISTANCE.....	8
10. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.....	9
11. PÉNALITÉS.....	9
12. MÉDICAL	9
13. MODIFICATIONS	10
14. ASSURANCES.....	10
15. GARANTIE ANNULATION	11
16. DROITS A L'IMAGE	11
17. DRONE	11
18. CNIL.....	12
19. LITIGE	12
20. NEWSLETTERS.....	13

Le règlement du Derby des Alpes a été modifié le 10/08/21. Les passages modifiés sont signalés en jaune.



1. L'ÉVÈNEMENT

Le Derby des Alpagnes est un événement organisé par la SEML La Clusaz les 4 et 5 septembre 2021.

2. L'ÉPREUVE

Le Derby des Alpagnes est une compétition d'enduro VTT destinée aux pilotes aguerris, hommes et femmes, à partir de 18 ans sur des pistes descendantes et particulièrement techniques.

Le format de course est assez innovant.

Le samedi sera destiné à la reconnaissance des pistes et à un chrono individuel.

Le dimanche, les pilotes s'élanceront sur une première manche par groupe de 20 puis une seconde manche type « Mass Start » avec 200 pilotes au départ.

LE PROGRAMME :

Samedi 4 septembre		Pistes	Distance	D+	D-
8h00	Retrait des dossards				
9h30	Reconnaitances libres	Toutes			
13h00					
14h00	Chrono individuel (départ tte les 30")	Tétras	3,050m	0m	605m
15h40		Bois de la Motte			
16h00	Reconnaitances libres	2 pistes du dimanche			
17h00					
19h00	Soirée officielle				

Dimanche 5 septembre		Pistes	Distance	D+	D-
9h30	Echauffement	Pistes non-utilisées			
10h30					
10h30	Manches de plassement (mass start 20 pilotes)	Tétras	3,700m	0m	650m
12h00		Trace			
14h00	FINALE MASS START	Loup-Encarnes	6,100m	25m	864m
14h30		Traces - Village			
15h00	Remise des prix				

LE DERBY DES ALPAGES

- La Clusaz -

La mise en grille **des manches de placement #1** tiendra compte du chrono individuel réalisé le samedi. Elles seront établies selon la règle suivante.

Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 5
Position chrono	Position chrono	Position chrono	Position chrono	Position chrono
1	2	3	4	5
11	12	13	14	15
21	22	23	24	25
31	32	33	34	35
41	42	43	44	45
51	52	53	54	55
61	62	63	64	65
71	72	73	74	75
81	82	83	84	85
91	92	93	94	95
110	109	108	107	106
120	119	118	117	116
130	129	128	127	126
140	139	138	137	136
150	149	148	147	146
160	159	158	157	156
170	169	168	167	166
180	179	178	177	176
190	189	188	187	186
200	199	198	197	196

Série 6	Série 7	Série 8	Série 9	Série 10
Position chrono	Position chrono	Position chrono	Position chrono	Position chrono
6	7	8	9	10
16	17	18	19	20
26	27	28	29	30
36	37	38	39	40
46	47	48	49	50
56	57	58	59	60
66	67	68	69	70
76	77	78	79	80
86	87	88	89	90
96	97	98	99	100
105	104	103	102	101
115	114	113	112	111
125	124	123	122	121
135	134	133	132	131
145	144	143	142	141
155	154	153	152	151
165	164	163	162	161
175	174	173	172	171
185	184	183	182	181
195	194	193	192	191

La manche **Finale #2 Mass Start** fera référence à la descente des Alpagnes.

Notre « top pilote » Killian Bron et d'autres vététistes professionnels joueront le rôle des bergers. Les autres participants joueront les vaches et devront porter, sur toutes les manches, un maillot spécifique qui leur sera remis par l'organisation.



Quelque soit son classement en manche #1, les « top pilotes » prendront le départ de la **Finale Mass Start #2** à l'arrière du troupeau.

Leur objectif sera de rattrapper un maximum de vaches avant de franchir la ligne d'arrivée qui se trouvera au cœur du village de La Clusaz. Tous les pilotes ne devront emprunter uniquement les pistes ouvertes pour l'occasion.

La mise en grille du troupeau se fera par ordre de classement de la manche #1.

1ere ligne : le vainqueur de la **première** série, le second, le troisième...

2eme ligne : le vainqueur de la **deuxième** série, le second, le troisième...

Et ainsi de suite...

Le classement final se fera selon l'ordre d'arrivée de la Finale.

Afin de garantir la qualité et la sécurité de l'ensemble des parcours, le nombre d'inscrits a été régulé.

Des sessions de reconnaissances des pistes sont prévues au programme. Il est fortement recommandé d'y participer.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toutes et à tous à partir de 18 ans, licenciés et non licenciés, aux conditions définies ci-dessous.

Les participants à l'événement doivent tous être en possession d'un pass sanitaire et être en moyen de le justifier à l'organisation.

Les pass sanitaires valides correspondent à :

- *La vaccination :*
 - *7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;*
 - *4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;*
 - *7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).*

- *La preuve d'un test négatif de moins de 48h :*
 - *à partir du document en format papier ou PDF issu de SI-DEP et qui accompagne le résultat du test, en scannant le QR Code situé à gauche sur le document ;*
 - *en cliquant sur le lien dans le portail SI-DEP, qui permet d'importer directement le résultat du test dans TousAntiCovid Carnet.*

- *Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.*



Les concurrents possédant une licence délivrée par une fédération française autorisant la pratique du cyclisme de compétition (FFC, UFOLEP, FSGT, FFTRI) devront impérativement présenter leur licence 2021 ou en fournir une photocopie lors du retrait des dossards.

Les coureurs licenciés à une fédération affiliée à l'UCI devront impérativement présenter un certificat médical.

Les autres concurrents (licenciés d'une fédération nationale non mentionnée ci-dessus) devront fournir l'original ou la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de la course.

Le certificat médical ou une copie de la licence 2021 devra obligatoirement être annexé à chaque inscription.

Les concurrents se doivent de respecter les consignes des personnels de l'organisation, des forces de l'ordre et restent soumis au respect du code de la route.

Les concurrents doivent rester maîtres de leur vélos et doivent porter attention aux autres concurrents et au staff de l'organisation présents sur les parcours.

La participation au Derby des Alpes 2021 implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

LIEUX DE DEPART DES EPREUVES

Chaque concurrent devra se rendre au salon d'honneur de l'Office de Tourisme de La Clusaz afin de récupérer son « pack concurrent » incluant un descriptif des pistes et horaires.

4. INSCRIPTIONS

L'inscription aux épreuves se fait exclusivement sur le site web de l'Office de Tourisme de La Clusaz, <https://www.laclusaz.com/le-derby-des-alpages.html>, à partir du 1^{er} juillet 2021.

Une fois l'inscription validée, une confirmation d'inscription sera envoyée par mail à chaque participant.

Les tarifs sont disponibles sur le site internet.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation limite le nombre de concurrents.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.



Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent.

5. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer à l'office de tourisme de La Clusaz les :

- vendredi 3 septembre 2021 : 15H00 – 18H00
- Samedi 4 septembre 2021 : 08H00 – 10H00

Les plaques et systèmes de chronométrage (puces ou transpondeurs) vous seront remis sur présentation :

- De la confirmation d'inscription ;
- D'une pièce d'identité.

6. PARCOURS

Chaque participants recevra par mail, quelques jours avant l'épreuve, un « book pilote » intégrant les informations relatives à la course.

Durant l'épreuve les résultats et informations seront relayées par affichage et par annonce micro.

Chaque participant devra se trouver au départ à l'horaire qui lui aura été indiqué.

Certains départs seront organisés par vagues.

Tout participant devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour être classé.

Les participants devront avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité de pilotage sur des sections techniques leur permettant de s'adapter à la technicité d'une piste Enduro VTT.

Bien que le parcours emprunte des pistes permanentes du Domaine, l'organisation recommande fortement de reconnaître les parcours durant le temps prévu à cet effet.

Les concurrents devront impérativement respecter les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalises ou banderoles ou panneaux. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de l'épreuve concernée.



7. MATERIEL OBLIGATOIRE

Les vélos admis devront répondre aux normes officielles en vigueur, définies par la FFC et l'UCI. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de la course, chaque participant est tenu de respecter la réglementation suivante en termes de matériel et d'équipement.

Sur toutes les manches et plages horaires de reconnaissance :

1. Plaque de guidon OBLIGATOIRE
2. Maillot fourni par l'organisation OBLIGATOIRE
3. Casque intégral OBLIGATOIRE
4. Paire de gants longs OBLIGATOIRE
5. Genouillères OBLIGATOIRES
6. Protection dorsale OBLIGATOIRE
7. Coudières RECOMMANDÉES
8. Protection des yeux (lunettes, masque) RECOMMANDÉ

Chaque participant doit se présenter au départ de son épreuve avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, puis le conserver pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le concurrent ne pourra prendre le départ de l'épreuve. En l'absence du matériel obligatoire en cours d'épreuve, le concurrent pourra être mis hors-course ou se voir attribuer une pénalité de temps.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire, l'organisation ne pourra être tenue responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

8. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera adapté au format et aux contraintes de chaque manches.

Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle de mise en grille sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.



9. ASSISTANCE

L'assistance personnelle est autorisée en dehors de la piste.

Aucune personne à vélo ou autre véhicule suiveur n'est autorisé.

Sur les pistes, les seuls vélos hors course officiellement admis sont ceux clairement identifiés dont les personnes portent une chasuble officielle. Elles seront limitées et identifiables :

- Vélos ouvreurs ;
- Vélos organisation;
- Vélos balais.

En cas de chute d'un concurrent, il est de la responsabilité de chaque participant de s'arrêter pour donner l'alerte. Tout concurrent portant secours à un autre participant devra se faire connaître à l'arrivée. L'organisation pourra décider de le reclasser si cela est possible.

Les commissaires de piste pourront demander aux concurrents de ralentir ou de s'arrêter en cas d'accident sur la piste. Les concurrents seront alertés par un drapeau rouge.

10. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition au départ et à l'arrivée. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification.

11. PENALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une mise hors course ou une pénalité de temps :

- Absence sur un contrôle de passage ;
- Stationnement sur le parcours ou circulation en sens inverse du circuit ;
- Non-respect du parcours ;
- Essai pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles ;
- Absence de casque pendant la course ;
- Conduite dangereuse ;
- Jet de déchet ;
- Non-respect des logos des sponsors présents sur les plaques de cadre et non port du maillot officiel de l'événement.



ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit se manifester auprès de l'organisation qui invalide définitivement son numéro de plaque. Des moyens de rapatriement des coureurs et des vélos seront mis en place pour permettre au participant de rejoindre le village.

12. MÉDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, l'organisation fera appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptés.

Un numéro de téléphone assistance secours sera indiqué sur les plaques concurrents. En cas d'extrême urgence le numéro à composer sera le « 112 ».

13. MODIFICATIONS

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

14. ASSURANCES

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit, chez AXA France IARD n°1904483404, une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants au Derby des Alpes. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.



Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

L'organisation recommande fortement à chaque participant de souscrire une assurance « individuelle accident » garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu dans la pratique du VTT.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

15. GARANTIE ANNULATION

En cas d'annulation de l'organisation sur décision de l'organisateur et/ou des pouvoirs publics, les inscrits se verront remboursés des frais d'inscription dans un délai de 2 mois après la date de l'événement.

16. DROITS A L'IMAGE

Par sa participation au Derby des Alpagnes, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.





Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

17. DRONE

J'atteste participer à l'épreuve du Derby des Alpes, avoir été informé de ce que le jour de l'évènement, des aéronefs télépilotés (drones) seront utilisés à des fins de tournages, et me situer au cours de tout ou partie de ma participation à l'évènement à moins de 30 mètres de l'aéronef précité.

J'atteste également avoir été informé de ce que des zones préalablement définies par l'opérateur, identifiées par des plots multicolores et dont l'accès est formellement interdit au public comme aux participants, seront mises en place par l'opérateur afin de permettre un atterrissage en cas d'incident en vol.

18. CNIL

La SEML La Clusaz s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'Utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des utilisateurs sont enregistrées et utilisées par la SEML La Clusaz pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations et/ou offres de la SEML La Clusaz en lien avec Le Derby des Alpes ; et pour ceux qui en ont manifesté leur accord lors de leur inscription, afin de leur adresser des informations relatives aux autres offres de la SEML La Clusaz.

La SEML La Clusaz pourra être amenée à transférer de manière sécurisée à des tiers, certaines données, notamment personnelles, pour assurer l'accomplissement de tâches nécessaires au traitement des commandes, pour assurer la livraison de biens et la réalisation de prestations, pour lutter contre la fraude et plus généralement toute activité pénalement répréhensible, pour certains aspects du service après-vente.

De plus, la SEML La Clusaz pourra aussi communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales ou réglementaires.

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés l'Utilisateur dispose gratuitement d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, l'Utilisateur peut, à tout moment, en faire la demande en envoyant un courrier électronique à



l'adresse infos@laclusaz.com ou en écrivant à la SEML La Clusaz, Service Événementiel, 161 place de l'église 74220 LA CLUSAZ.

Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Les données de l'internaute sont hébergées soit par la SEML La Clusaz, soit par tous sous-traitants de son choix pour la stricte exécution de ses obligations. Ces données sont conservées conformément à la Loi « informatique et Libertés » précitées pendant une durée justifiée par la finalité du traitement.

Le traitement des données collectées a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

19. LITIGE

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de quinze (15) minutes après son arrivée.

Le collège des Commissaires règlera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

20. NEWSLETTERS

L'inscription au Derby des Alpapes implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux newsletters de cette épreuve jusqu'à la date de déroulement de l'événement.